

Toutes les pistes pour sauver

Pour la troisième fois en sept ans, notre système de retraites va être réformé. S'il est impossible de savoir quelles seront les solutions retenues à l'issue des débats parlementaires, on peut d'ores et déjà anticiper leurs répercussions en fonction des leviers actionnés.

Les Français sont submergés de chiffres destinés à les convaincre de la nécessité d'une nouvelle réforme des retraites. En avril dernier, le Conseil d'orientation des retraites (COR) alimentait les débats en publiant un rapport qui actualise les besoins de financement des régimes de retraite, après le passage de la crise. Les chiffres sont vertigineux. En 2010, les déficits

(32 Mds€) à l'horizon 2015 sont deux fois plus élevés que ceux estimés en 2007. D'autres dégradations devraient suivre, jusqu'à atteindre, dans le scénario le plus pessimiste du COR, 115 Mds€ cumulés en 2050. Pédagogue, le Conseil rappelle que l'augmentation de l'espérance de vie des Français et l'arrivée massive à la retraite des baby-boomers rendent indispensables l'ajustement des paramètres de notre système de retraite.

► **L'évolution démographique pèse sur le financement des retraites.** Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec une sortie du marché du travail plus précoce et une espérance de vie plus longue, les Français sont ceux qui passent le plus d'années à la retraite : 24,5 ans pour les hommes et 28,1 ans pour les femmes. La situation ne serait toutefois pas désespérée grâce au caractère exceptionnellement élevé de notre taux de natalité et à la marge de progression de l'emploi des seniors et des femmes.

40 ans de réforme des retraites

De la prise de conscience des problèmes financiers aux réformes

Décembre 1971 La loi Boulin fait passer la durée des cotisations de 30 à 37,5 ans pour une retraite à taux plein, sur la base des 10 meilleures années de salaire.



AFP - CORBIS



Mars 1982 Par ordonnance, l'âge légal de la retraite de base est réduit à 60 ans à partir du 1^{er} avril 1983.



Décembre 1995 Le plan Juppé, qui devait étendre aux fonctionnaires la réforme de 1993, avorte.

Juillet 1993 La durée de cotisation est relevée de 37,5 à 40 ans en retenant les 25 meilleures années de salaire. Les pensions de retraite sont indexées sur les prix et non plus sur les salaires.



envisagées les retraites

Il faudrait donc se résoudre – par un dosage qui reste à trouver – à augmenter l'âge de la retraite, à allonger la durée d'assurance, à diminuer le montant des retraites et/ou à augmenter les sources de financement. Éric Woerth, chargé de la réforme, affirmait en avril n'écarter aucune piste. Mais si les Français semblent accepter de travailler plus longtemps, 63% d'entre eux, selon un sondage de l'institut Viavoice paru dans le quotidien *Libération* du 11 mai dernier, resteraient très attachés à l'âge de la retraite à 60 ans. De quoi donner à réfléchir au gouvernement, qui, après avoir reçu syndicats et partis politiques, devrait rendre, à la mi-juin, son projet de réforme.

► **Une réforme qui mettrait tous les Français à contribution.** Sur fond de crise de la zone euro, la réforme des retraites s'intègre dans une politique de redressement des finances publiques. Ainsi, la France continuerait à être bien classée par les agences de notation afin de pouvoir emprunter à des taux raisonnables. Ces mesures devraient également satisfaire Bruxelles, qui surveille de

près l'évolution de nos déficits. Nicolas Sarkozy s'emploie parallèlement à rassurer les Français. La réforme devra être équitable, et l'effort exigé sera réparti entre tous. Lors de l'ouverture du sommet social, le Président a annoncé que les « hauts revenus et les revenus du capital » seraient sollicités. Un geste destiné à apaiser les syndicats, qui réclament une augmentation des sources de financement afin de limiter la charge supportée par les salariés et les retraités. Éric Woerth, un mois auparavant, assurait que les retraités ne seraient pas touchés par la réforme. Les actifs à quelques mois de la retraite n'auraient pas non plus à s'inquiéter. « Le gouvernement aura retenu la leçon des réformes précédentes, pour éviter que l'inquiétude ne les pousse à précipiter leur départ à la retraite. Les mesures s'appliqueront en fonction de l'année de naissance et non en fonction de la date à laquelle la demande de liquidation des pensions est déposée ! », anticipe Emmanuel Grimaud, président fondateur de Maximis Retraite.

DOSSIER RÉALISÉ PAR MARIE PELLEFIGUE
ET FRÉDÉRIQUE SCHMIDIGER



Août 2003 La loi Fillon augmente la durée de cotisation d'un trimestre par an (jusqu'à 164 trimestres en 2012) pour obtenir une retraite à taux plein, et l'étend aux fonctionnaires.

2008 L'État s'attelle à réformer les régimes spéciaux de retraites (SNCF, RATP...).



Avril 2010 Le rendez-vous retraite prévu en 2012 est avancé à la suite de la crise économique. De nouvelles concertations avec les partenaires sociaux s'ouvrent.

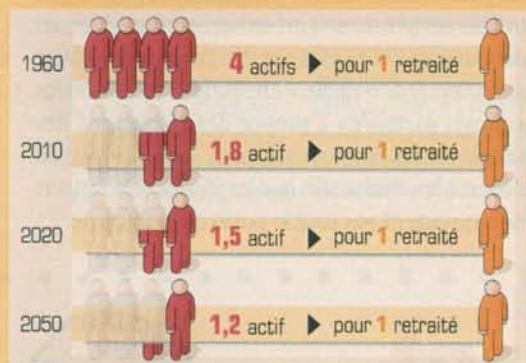
2012 Le gouvernement maintiendra-t-il le rendez-vous fixé l'année de l'élection présidentielle ?



► **Les ajustements nécessaires afin de résorber les déficits.** Que l'on recule l'âge légal de départ à la retraite, celui du taux plein et/ou la durée d'assurance, il serait nécessaire de repousser l'âge effectif de départ à la retraite (actuellement de 61,6 ans) pour endiguer les déficits des régimes à moyen et long termes. Si l'on jouait uniquement sur ce paramètre, il faudrait le repousser de 4 ans

à l'horizon 2020 (65,6 ans), de 7,5 ans à l'horizon 2030 (68,1 ans) et de plus de 9 ans à l'horizon 2050 (70,6 ans). Si la réforme agissait sur tous les leviers (montant des retraites et sources de financement), l'équilibre pourrait être obtenu en maintenant à l'horizon 2020 l'âge de 61,6 ans, puis en le faisant reculer de 6 mois (62,1 ans) à l'horizon 2030 et de 1 an (62,6 ans) à l'horizon 2050.

La baisse du ratio cotisants-retraités et l'augmentation de l'espérance de vie



De 15,5 millions en 2010, le nombre de retraités devrait passer à 18 millions en 2030 puis à 23 millions en 2050. Le départ à la retraite des baby-boomers (nés entre 1945 et 1975) est l'une des causes du déficit des régimes de retraite à long terme, car il déséquilibre le rapport entre les cotisants et les retraités.

SOURCE: 8° RAPPORT DU COK, AVRIL 2010

Autre source de dégradation des déficits, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Entre 1980 et 2010, l'espérance de vie moyenne à 60 ans a progressé de 4 ans. En

2040, les Français devraient gagner 4 nouvelles années supplémentaires d'espérance de vie (dont les trois quarts en bonne santé); autant de retraites à financer.

Augmentation de l'espérance de vie à 60 ans (en années)



SOURCE: 7° RAPPORT DU COK, JANVIER 2010



est principalement due aux effets pernicieux de la réforme Balladur de 1993. À la suite de cette réforme, les salaires retenus dans le calcul de la retraite de base sont minorés depuis que les coefficients appliqués pour les revaloriser sont indexés

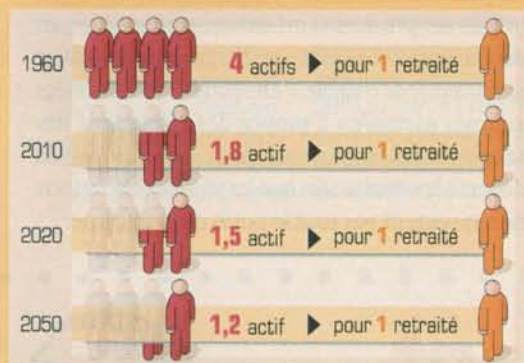
sur les prix et non plus sur les salaires. Les effets de cette indexation sont d'autant plus pénalisants qu'ils portent sur 25 années.

Les retraites complémentaires Agirc et Arrco ont été affectées de la même manière par les décisions prises par les partenaires sociaux qui les gèrent. En 2003, la valeur de service des points Agirc et Arrco (celle sur laquelle est calculé le montant des retraites) est restée indexée sur les prix, tandis que la valeur d'acquisition (le prix d'achat d'un point) a été indexée sur l'évolution des salaires. Le coût d'achat d'un point augmente ainsi chaque année plus vite que le montant de la retraite auquel il ouvre droit. Entre 2002 et 2010, le taux de rendement d'un point Arrco a ainsi chuté de 7,20% à 6,60%, et celui d'un point Agirc de 7,08% à 6,71%. En 1994, les partenaires sociaux avaient déjà joué sur les taux d'appel des cotisations, portés à 125%,

► **Les ajustements nécessaires afin de résorber les déficits.** Que l'on recule l'âge légal de départ à la retraite, celui du taux plein et/ou la durée d'assurance, il serait nécessaire de repousser l'âge effectif de départ à la retraite (actuellement de 61,6 ans) pour endiguer les déficits des régimes à moyen et long termes. Si l'on jouait uniquement sur ce paramètre, il faudrait le repousser de 4 ans

à l'horizon 2020 (65,6 ans), de 7,5 ans à l'horizon 2030 (68,1 ans) et de plus de 9 ans à l'horizon 2050 (70,6 ans). Si la réforme agissait sur tous les leviers (montant des retraites et sources de financement), l'équilibre pourrait être obtenu en maintenant à l'horizon 2020 l'âge de 61,6 ans, puis en le faisant reculer de 6 mois (62,1 ans) à l'horizon 2030 et de 1 an (62,6 ans) à l'horizon 2050.

La baisse du ratio cotisants-retraités et l'augmentation de l'espérance de vie



De 15,5 millions en 2010, le nombre de retraités devrait passer à 18 millions en 2030 puis à 23 millions en 2050. Le départ à la retraite des baby-boomers (nés entre 1945 et 1975) est l'une des causes du déficit des régimes de retraite à long terme, car il déséquilibre le rapport entre les cotisants et les retraités.

SOURCE: 8° RAPPORT DU COK, AVRIL 2010

Autre source de dégradation des déficits, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Entre 1980 et 2010, l'espérance de vie moyenne à 60 ans a progressé de 4 ans. En

2040, les Français devraient gagner 4 nouvelles années supplémentaires d'espérance de vie (dont les trois quarts en bonne santé); autant de retraites à financer.

Augmentation de l'espérance de vie à 60 ans (en années)



SOURCE: 7° RAPPORT DU COK, JANVIER 2010



est principalement due aux effets pernicieux de la réforme Balladur de 1993. À la suite de cette réforme, les salaires retenus dans le calcul de la retraite de base sont minorés depuis que les coefficients appliqués pour les revaloriser sont indexés

sur les prix et non plus sur les salaires. Les effets de cette indexation sont d'autant plus pénalisants qu'ils portent sur 25 années.

Les retraites complémentaires Agirc et Arrco ont été affectées de la même manière par les décisions prises par les partenaires sociaux qui les gèrent. En 2003, la valeur de service des points Agirc et Arrco (celle sur laquelle est calculé le montant des retraites) est restée indexée sur les prix, tandis que la valeur d'acquisition (le prix d'achat d'un point) a été indexée sur l'évolution des salaires. Le coût d'achat d'un point augmente ainsi chaque année plus vite que le montant de la retraite auquel il ouvre droit. Entre 2002 et 2010, le taux de rendement d'un point Arrco a ainsi chuté de 7,20% à 6,60%, et celui d'un point Agirc de 7,08% à 6,71%. En 1994, les partenaires sociaux avaient déjà joué sur les taux d'appel des cotisations, portés à 125%,

notamment des personnes qui n'ont pas encore totalisé 25 années au plafond de la Sécurité sociale. Dans ce cas, ces années faiblement rémunérées diminuent le salaire annuel moyen sur lequel va être calculée leur retraite de base», explique Emmanuel Grimaud, président fondateur de Maximis Retraite.

Selon ce spécialiste, la surcote ne serait guère plus efficace : « Dans la plupart des dossiers que nous traitons, nous sommes amenés à conseiller à nos clients de privilégier le cumul emploi-retraite en liquidant sans attendre leur pension et en continuant à travailler plutôt que de différer cette liquidation et de poursuivre leur activité pour bénéficier de la surcote. » Une analyse corroborée par la Cnav, qui reconnaît que les 12,9% d'assurés qui ont bénéficié d'une surcote en 2009 n'ont souvent obtenu que quelques dizaines d'euros supplémentaires. Emmanuel Grimaud milite ainsi pour que la surcote ne joue pas seulement sur la retraite de base, mais qu'elle soit étendue aux retraites complémentaires, simulations à l'appui. « Il faut trouver un taux de bonification suffisamment incitatif, qui ne crée pas de surcoût pour les régimes complémentaires. Le coût lié à l'augmentation du montant de la pension doit être compensé par l'économie obtenue en reculant le début de son versement. »

La réforme Fillon de 2003 a posé le principe d'une adaptation permanente de la durée d'assurance

pour maintenir un rapport constant d'un tiers-deux tiers entre la durée moyenne d'années passées à la retraite et la durée de cotisation. Sur 1 trimestre d'espérance de vie gagné, 2 mois devraient être consacrés à l'allongement de la durée d'activité pour 1 mois de retraite supplémentaire. Des rendez-vous prévus tous les 4 ans doivent acter l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans et relever en proportion la durée d'assurance. Selon les projections du COR d'avril 2010, cette durée devrait atteindre 166 trimestres (41,5 ans) pour la génération née en 1960 et celles qui suivent. Au-delà, selon les projections démographiques de l'Insee de 2005, elle pourrait atteindre 174 trimestres (43,5 ans) en 2050.

► **Les jeunes générations pénalisées par l'augmentation de la durée de cotisation.** Dans 2 ans, un actif qui voudrait liquider sa pension de base à taux plein à 60 ans devra avoir commencé à travailler à 19 ans, sans interruption de carrière. Avec l'allongement de la durée des études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail, les générations futures auront de plus en plus de mal à réunir ce nombre de trimestres et à obtenir une retraite complète. Selon le COR, la durée d'assurance validée à l'âge de 30 ans a déjà diminué de moyenne de 7 trimestres, entre les générations nées en 1950 et celles nées en 1970.

Diminuer le montant des retraites

Le montant moyen des retraites progresse. En 2008, il était égal à 1 122 € par mois (1 426 € pour les hommes et 825 € pour les femmes). Mais cette hausse résulte essentiellement de l'arrivée de retraités ayant des carrières plus favorables que celles de leurs aînés. Cette tendance devrait s'inverser (voir encadré p. 31). Reste à savoir dans quelle mesure la réforme de 2010 amplifierait la baisse déjà programmée des retraites des quadragénaires et des trentenaires.

► **Diminution sensible des retraites de base et complémentaires.**

En théorie, un assuré avec une carrière complète ayant perçu pendant 25 ans un salaire au moins égal au plafond de la Sécurité sociale devrait toucher une retraite égale à 50% du plafond de la Sécurité sociale (1 442,50 € par mois en 2010). S'il n'a travaillé qu'aujourd'hui à la retraite, il ne peut obtenir plus que 43% de ce montant (1 240,55 €). Cette baisse

TOYOTA
OPTIMAL
DRIVE

toyot
Consomm
Emissions

3
ANS
DE GARANTIE

explique Marc Darnault. Les cadres supérieurs, pour lesquels la retraite complémentaire Arrco et Agirc représentent entre les deux tiers et les trois quarts de la retraite totale, souffriraient moins de partir avec une minoration de leur retraite de base. Sauf si, évidemment, l'accord paritaire qui fixe l'âge de la retraite complémentaire change lui aussi...

► **Incidence d'un éventuel changement d'accord paritaire sur les négociations.** Fixé par un accord paritaire, l'âge légal de la retraite complémentaire est resté à 65 ans. Normalement, c'est à partir de cet âge que les pensionnés obtiennent leur retraite complémentaire (Agirc et Arrco) complète. Depuis 1983, un fonds spécial prend en charge les pénalités financières appliquées aux retraités qui partent avant 65 ans, avec une retraite de base à taux plein. L'accord de l'Association pour la gestion du fonds de financement (AGFF), qui gère ce fonds, prendra fin le 31 décembre 2010. Celui qui lui succédera sera âprement discuté. La réforme des retraites, inscrite dans la loi, ne concerne pas a priori cet accord paritaire, mais nul doute que si l'âge légal ou l'âge du taux plein sont reculés, cela aura un impact sur les négociations.

Lexique

des retraites de A à Z...

►►► En général, pour ces régimes, toute période d'activité ayant généré un revenu minimal permet de valider un trimestre, donc d'ouvrir des droits à retraite. En outre, le salaire sur lequel sont calculées les cotisations et la pension de retraite est limité au montant du plafond de la Sécurité sociale (2885 € en 2010).

Retraite complémentaire

Elle représente en moyenne 40 % du montant total de la retraite des salariés (un tiers pour les non-cadres, deux tiers pour les cadres). La plupart des régimes de retraite complémentaires fonctionnent en France sous forme de points accumulés. Durant sa période d'activité, un actif acquiert un certain nombre de points, dont la valeur augmente au fil du temps. Au moment de la retraite, ils donnent droit à un supplément de pension, dont le montant dépend du nombre de points accumulés et de leur valeur au moment où la retraite est liquidée.

Salaire annuel moyen de référence

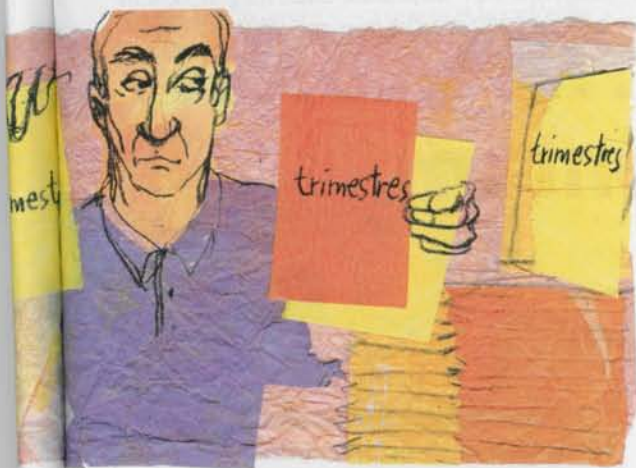
Ce salaire, qui sert au calcul de la retraite de base des salariés, correspond, depuis 2008, à la moyenne des salaires des 25 meilleures années (revalorisés à la date de la retraite). Pour les assurés qui relèvent de plusieurs régimes, le nombre d'années retenu est proratisé en fonction du temps passé dans chaque régime.

Surcote Cette majoration est appliquée au montant de la retraite de base d'un assuré qui continue à travailler après l'âge minimal de départ à la retraite (60 ans aujourd'hui) alors qu'il a déjà atteint la durée d'assurance requise pour obtenir une retraite à taux plein.

Taux plein Taux maximal appliqué pour le calcul de la retraite d'un assuré ayant la durée d'assurance requise (tous régimes confondus) ou l'âge minimal requis (65 ans actuellement). Pour la retraite de base des salariés du privé, ce taux est de 50 %.

Taux de remplacement

C'est le rapport entre le montant de la retraite (de base et complémentaire) et le montant du dernier revenu d'activité perçu (ce taux rend mieux compte de l'évolution réelle de ces revenus quand ils sont exprimés pour leur montant net, après déduction des charges sociales et des prélèvements sociaux, qui sont d'un montant plus faible sur les retraites).



(fixé initialement à 2,25 % par trimestre manquant, il sera réduit à 1,25 % pour la génération née en 1952) - ne serait pas assez dissuasive pour pousser les Français à retarder leur départ à la retraite. « Il est parfois préférable de supporter une décote et de percevoir une pension minorée plutôt que de continuer à travailler avec une faible rémunération. C'est le cas

sanctionner les entreprises qui ne mettent pas en place des plans d'emploi pour les seniors.

Secundo, les actifs entrés tôt sur le marché du travail et qui ont accumulé suffisamment de trimestres pour partir à 60 ans seront pénalisés. La majoration obtenue en contrepartie sur leur retraite de base ne compensera pas nécessairement le poids des cotisations retraite supporté pendant ces années d'activité supplémentaires. Le gouvernement doit aussi prendre en compte la question de la pénibilité. Les syndicats – qui souhaitent que les actifs exerçant une profession pénible ne subissent pas de plein fouet le relèvement de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation – font pression pour que la pénibilité soit intégrée aux débats sur les retraites.

► **L'âge de la retraite à taux plein, une variable d'ajustement plus discrète.** Aujourd'hui, une personne qui attend ses 65 ans pour liquider ses droits à retraite part automatiquement au taux plein de 50 % pour sa retraite de base. « Si elle n'a pas cotisé le nombre suffisant de trimestres, cela ne signifie pas qu'elle touchera une retraite de base maximale, mais qu'elle ne subira pas de coefficient de minoration

sur son taux », explique Marc Darnault, associé d'Optimaretraite. Augmenter cet âge reviendrait à pénaliser les personnes qui ont une carrière incomplète ou à trous – à l'instar des mères de famille qui se sont arrêtées de travailler pendant une longue période afin d'élever leurs enfants. Elles attendent souvent 65 ans pour faire valoir leurs droits ; si cet âge passait à 67 ou 68 ans, il n'est pas certain qu'elles ne préféreraient pas liquider leurs droits dès l'âge légal atteint, malgré les minorations. « Modifier l'âge du taux plein plutôt que l'âge légal passerait mieux dans l'opinion publique ; pourtant, les conséquences financières d'une telle réforme pénaliseraient davantage de personnes », assure un professionnel. En termes macroéconomiques, un allongement de cet âge engendrerait de substantielles économies pour les caisses, puisqu'elles verseraient davantage de pensions minorées, et ce, durant toute la période de retraite des personnes à carrière incomplète. Les ménages modestes seraient les premières victimes d'une telle réforme. « Pour eux, la pension de base représente une part élevée de la retraite globale. Partir avec un coefficient de minoration se traduirait donc immédiatement par une perte de pouvoir d'achat »,

Faire cotiser 41,5 ans à l'horizon 2020

En prolongeant la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite de base complète, on retarde évidemment l'âge du départ effectif à la retraite. Ce levier, moins sensible politiquement que le très symbolique âge légal de 60 ans, a déjà été utilisé en 2003, par la réforme Fillon. Ce relèvement progressif, effectif depuis 2009 seulement, à raison d'un trimestre supplémentaire par an jusqu'en 2012, hausse d'ores et déjà la durée de cotisation requise à 162 trimestres pour la génération née en 1950, à 163 trimestres pour celle née en 1951 et à 164 trimestres, soit 41 ans de cotisation, pour

celle née en 1952. Les fonctionnaires (sauf exception) seront soumis à cette durée de 41 ans en 2012.

► **Surcotes trop peu incitatives, décotes insuffisamment dissuasives.** Pour amplifier l'effet de l'allongement de la durée de cotisation, la loi de 2003 a également créé un système de décote et de surcote pour encourager les Français à cotiser plus longtemps. Mais le dispositif n'a pas eu les effets escomptés. La décote – dont le taux a diminué au fil du temps



TOYOTA
OPTIMAL
DRIVE

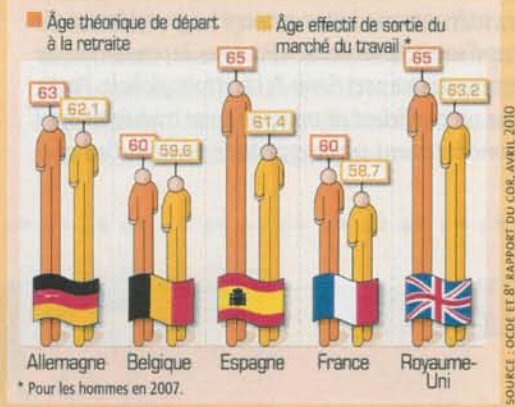
toyota
Consommation
Emission

3 ANS
100 000 KM



Les âges de la retraite en Europe

Chez nos voisins, l'âge légal pour faire valoir ses droits à la retraite est, en moyenne, de 65 ans, soit 5 ans de plus qu'en France. Les pays qui ont mis en place une réforme sur les retraites relèvent encore progressivement cet âge (67 ans en 2025 en Espagne et aux Pays-Bas, 68 ans en 2046 au Royaume-Uni). Cependant, la France, avec sa durée d'assurance de 41 ans et l'âge de la retraite à taux plein à 65 ans, n'est, en réalité, pas si éloignée des normes européennes.



Primo, les seniors qui ont perdu leur emploi vers 55 ans et qui arrivent au bout de leurs prestations chômage. « Liquidier leur retraite à 60 ans – même si elle était minorée – était le moyen pour ces personnes de retrouver un revenu stable et régulier », affirme Pascale Gauthier. S'ils doivent attendre d'avoir plus de 60 ans, ils risquent de se retrouver dans une situation financière précaire. Et ce risque est loin d'être anecdotique puisque, aujourd'hui, un tiers des plus de 55 ans ne travaillent pas. Le faible taux d'activité des Français âgés de 55 à 65 ans (38% contre 46% en moyenne en Europe), que la réforme de 2003 n'est pas parvenue à améliorer, sera l'un des principaux enjeux de la réforme de 2010. Des mesures plus coercitives que celles déjà prises (sous forme de taxation) pourraient

Lexique des retraites de A à Z...

Âge légal de la retraite

C'est l'âge auquel toute personne a le droit (mais pas l'obligation) de liquider ses droits à la retraite. Si le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier du taux plein n'est pas atteint, le retraité verra sa pension minorée. Depuis 1982, en France, cet âge légal est de 60 ans pour la retraite de base.

Âge de la retraite à taux plein

Défini par un accord paritaire entre les représentants du patronat et ceux des salariés, c'est l'âge auquel tout individu qui liquide sa retraite obtiendra le taux plein, même s'il n'a pas cotisé pendant un nombre suffisant de trimestres. En France, cet âge est de 65 ans.

Calcul de la retraite de base

Il repose sur la formule :

$$\text{salaire annuel moyen} \times \text{taux (plein ou avec décote)} \times \text{durée d'assurance} / \text{durée d'assurance requise}$$

Capitalisation Ce système, généralement appliqué dans les pays anglo-saxons, consiste à cotiser ou à accumuler des droits durant sa période d'activité pour financer sa propre retraite. Les sommes sont souvent placées sur des fonds de pension et investies sur les marchés financiers. En cas de chute des marchés, les pensionnés voient le montant de leur retraite fondre.

Décote Ce pourcentage de réduction est appliqué au montant de la pension d'un assuré qui part à la retraite sans avoir la durée de cotisation nécessaire (ou l'âge requis) pour bénéficier d'une pension à taux plein.

Durée d'assurance C'est le nombre de trimestres validés réellement cotisés ou qui correspondent à des périodes de chômage, de maladie ou encore accordés pour enfants, dans le régime de base.

Répartition Ce régime, appliqué en France, consiste à cotiser non pas pour sa propre retraite, mais pour celle des pensionnés. Les sommes prélevées sont immédiatement reversées sous forme de pension aux retraités.

Retraite de base Tous les actifs non fonctionnaires y cotisent, quel que soit leur niveau de salaire. Selon le statut professionnel, il existe différentes caisses : la Cnav pour les salariés du privé, le RSI (régime social des indépendants) pour les artisans et commerçants...



Reculer l'âge de la retraite



ILLUSTRATIONS : HÉLÈNE PERDEKAO

Le sacro-saint dogme de la retraite à 60 ans tombera-t-il ? À moins que le gouvernement ne préfère reculer l'âge de la retraite à taux plein à 65 ans ? « Lorsque les politiques parlent d'âge de la retraite, le débat est confus car on ne sait pas de quel âge il s'agit. Selon leurs profession et carrière, les futurs pensionnés subiront un impact différent suivant que c'est l'âge légal ou celui de la retraite à taux plein qui sera modifié », explique Dominique Prévert, associé du cabinet de conseil Optimaretraite.

► **La retraite à 60 ans, une exception française.** Instaurée en 1982, la retraite légale à 60 ans fait de la France une exception en Europe. Chez presque tous nos voisins, l'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans (voir encadré p. 25). La tendance est de le rallonger progressivement, pour faire face au déséquilibre démographique. D'après l'Institut national d'études démogra-

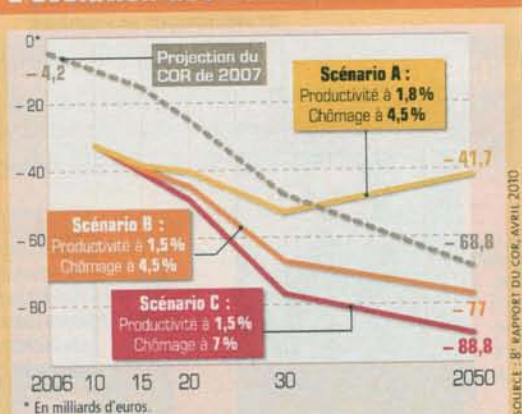
phiques (Ined), l'espérance de vie d'un Français à 60 ans est passée de 20,2 ans en 1999 à 22,2 ans en 2009. Une Française sexagénaire pouvait espérer vivre 25,3 ans en 1999, et 27 ans en 2009 (voir encadré p. 29). Si, en France, l'âge légal reste fixé à 60 ans, un actif passerait plus de la moitié du temps qu'il a cotisé à la retraite. Comment croire qu'un statu quo qui dure depuis bientôt 30 ans puisse perdurer ?

Depuis la réforme Fillon de 2003, l'âge effectif moyen de départ à la retraite a déjà reculé ; il est passé à 60,6 ans en 2008 et continue d'augmenter avec la suppression des dispositifs de préretraite. Mais ce phénomène est lent. Mathématiquement, le recul de l'âge légal serait plus efficace pour résorber les déficits, car il aurait un impact positif immédiat sur les comptes publics.

► **Des conséquences du recul de l'âge légal de départ à la retraite.** « Si l'âge légal passe brutalement de 60 à 61 ou 62 ans, une ou deux classes d'âge ne pourront pas faire valoir leurs droits à 60 ans, mais 1 ou 2 ans plus tard », analyse Pascale Gauthier, responsable du développement du cabinet Novelty Assistance Retraite. « Le régime général fera temporairement des économies ; en parallèle, il engrangera des recettes supplémentaires, puisque ces actifs cotiseront plus longtemps. »

Le COR a travaillé sur des hypothèses qui visaient à relever progressivement cet âge légal pour le faire passer de 60 à 63 ans en 2025 et 65 ans en 2035. « Lorsque l'on parle d'allongement de l'âge de la retraite, il faut savoir que les modifications ne seront pas brutales et immédiates », rassure Dominique Prévert. « Ceux qui ont 58 ans aujourd'hui ne devraient pas être affectés par cette réforme, ceux qui ont 50 ans et plus en subiront quelques conséquences, mais les actifs de moins de 40 ans, entrés plus tard que leurs aînés sur le marché du travail, seront nettement plus touchés. » Un changement de l'âge légal aurait de répercussions sur deux groupes de population.

L'évolution des déficits



SOURCE : B* RAPPORT DU COR, AVRIL 2010

Les hypothèses retenues par le COR sont assez optimistes : le taux de productivité moyen* n'était que de 1,2% entre 2003 et 2007 et le taux de chômage a presque toujours été supérieur à 8% depuis le milieu des an-

nées 80. Si le rendement des retraites complémentaires Agirc et Arco se stabilisait à son niveau actuel, les déficits en 2050 pourraient atteindre, selon les trois scénarios, 70 Mds€, 100 Mds€ ou 115 Mds€.

* Indice mesurant la production de richesse par salarié.

TOYOTA
OPTIMAL
DRIVE

toyota
Consomm
Emissions

3
ANS
DE GARANTIE

► **Les ajustements nécessaires pour résorber les déficits.** Si l'on comptait principalement sur le niveau des retraites, il faudrait réduire le rapport entre la pension moyenne (net) et le dernier revenu moyen d'activité (net) de 22% à l'horizon

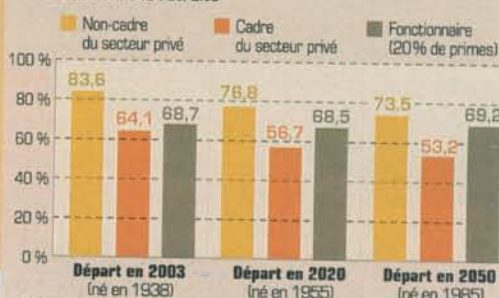
2020, de 30% en 2030 et de 36% en 2050, tout en relevant l'âge de départ effectif à la retraite. En agissant aussi sur les sources de financement, ces baisses pourraient être limitées à 6,2% en 2020, à 13,9% en 2030 et à 23% en 2050.

La dégradation du rapport entre les revenus d'activité et les retraites

Selon une projection du COR présentée dans son 3^e rapport de 2006, les réformes passées ont déjà entraîné une baisse du montant des retraites par rapport au dernier revenu d'activité. Cette érosion du taux de remplacement devrait se poursuivre pour les salariés. En revan-

che, les fonctionnaires bénéficieraient d'un maintien de leur taux de remplacement : la mise en place du régime additionnel obligatoire sur leurs primes (dans la limite de 20% du montant de leur traitement) devrait compenser la légère érosion qu'ils auraient dû subir.

Évolution du rapport entre le dernier revenu d'activité et le montant de la retraite*



* Nets de prélèvements sociaux à 65 ans avec une carrière continue de 40 ans.

SOURCE : COR



► **Les ajustements nécessaires pour résorber les déficits.** Si la réforme agissait essentiellement sur le taux des prélèvements (28,8 points en 2008), il faudrait les augmenter de 5,2 points en 2020, de 7,6 points en 2030 et de 9,8 points en 2050 – tout en relevant de 1 an, 1,5 an puis 2 ans l'âge de départ effectif en retraite. Ces taux ne devraient être augmentés que de 3,8 points en 2020, de 4,3 en 2030 et de 3,7 en 2050 si la réforme agissait aussi sur le montant des retraites.

Aux partenaires sociaux, au gouvernement puis au Parlement de trouver le dosage juste et efficace entre les leviers afin de rétablir l'équilibre du système par répartition pour les 20 prochaines années.

La hausse des cotisations retraite

Les cotisations retraite finançant la retraite de base des salariés n'ont que très peu augmenté (le taux est passé de 16,35% en 2000 à 16,65% en 2010), contrairement à celles prélevées au profit des retraites complémentaires.

Les prélèvements sociaux ont explosé (de 0,5% en 1996, ils sont passés à 12,1% en 2009), avec une assiette élargie, pour financer notamment l'assurance maladie et la dépendance.

Évolution du taux de cotisation des retraites complémentaires*



* Parts salariés et employeurs.

SOURCE : LE PARTICULIER

En tout état de cause, cette réforme ne réglera pas définitivement le financement des retraites. Des ajustements réguliers seront nécessaires. Le prochain pourrait intervenir dès 2012. Les Français finiront-ils par s'habituer à un rendez-vous retraite aujourd'hui source d'inquiétude? ■

pour rééquilibrer les régimes complémentaires des salariés. Ainsi, 25% des cotisations payées ne leur donnent droit à aucun point de retraite.

► **Le gouvernement s'engage à ce que la réforme ne diminue pas le montant des retraites.** Avant d'entamer le débat sur les retraites, Nicolas Sarkozy a déclaré qu'il n'était pas question que la réforme passe par une baisse des retraites. Éric Woerth s'est quant à lui dit réservé sur de nouvelles décotes, notamment celles qui pourraient s'appliquer sur l'âge légal de 60 ans, puisque ces mécanismes conduisent à une baisse des pensions. Le ministre du Travail et de la Fonction publique s'est montré tout aussi prudent quant à la remise en question du mode de calcul des retraites des fonctionnaires, même s'il admet n'écarter aucune piste. Les fonctionnaires, dont les retraites sont calculées sur 75% de leurs

6 derniers mois de traitement, ne se verront donc pas nécessairement appliquer les mêmes règles que les salariés du privé (50% des 25 meilleures années de salaire pour la retraite de base). Selon l'Insee, cet alignement aurait pu réduire de 10 à 25% le montant de leurs pensions.

Selon Danièle Karniewicz, présidente du conseil d'administration de la Cnav (par ailleurs chargée du dossier retraite au syndicat CFE-CGC), l'enjeu de la réforme de 2010 est de regagner la confiance en particulier celle des jeunes générations : « Le niveau des pensions a atteint un seuil critique, en dessous duquel il ne faut pas aller pour que le système de retraite reste crédible. » Elle plaide donc pour des « efforts partagés » à propos des cotisations des salariés et des employeurs, mais aussi sur l'âge de départ à la retraite afin que les jeunes générations ne supportent pas tout le poids de la réforme.

Relever le montant des cotisations

La crise, avec la montée du chômage, a provoqué une baisse du nombre des actifs, donc des cotisations avec, à la clé, une aggravation des déficits à court terme. Elle a privé le gouvernement de la faculté de modifier la répartition des cotisations sociales sans en augmenter le montant global, en transférant une partie des cotisations d'assurance chômage au profit de l'assurance vieillesse. La démographie n'est pas la seule source de déséquilibre des régimes de retraite.

► **Une mise à contribution de tous les revenus.** Les syndicats militent donc pour une augmentation des sources de financement. Mais le Medef (Mouvement des entreprises de France) met son veto à une augmentation des cotisations sociales pesant sur les salaires, qui handicaperait la compétitivité des entreprises françaises. Une position que ne partagent évidemment pas les syndicats de salariés, qui réclament un élargissement de l'assiette des cotisations sociales en

supprimant notamment l'exonération dont bénéficient l'intéressement, la participation et les stock-options.

Pour Danièle Karniewicz, « les salaires ne peuvent plus être utilisés comme seule source de financement de la protection sociale car ils sont progressivement dépréciés et nivelés par le bas, ce qui réduit l'assiette d'autant ». Une autre piste consisterait donc créer de nouveaux prélèvements sur les placements financiers, ou à augmenter de manière ciblée la contribution sociale généralisée et d'autres prélèvements. Enfin, les retraités, qui bénéficient de faibles cotisations sociales et d'un taux réduit de CSG de 6,6% sur leur pension (les salaires et les revenus du capital supportent un taux de 7,5%), pourraient, eux aussi, avoir contribué au financement des retraites.



TOYOTA
OPTIMAL
DRIVE

toyota
Consommation
Emissions

TOYOTA
3
ANS
DE GARANTIE